

# Intercos : « oui » au PP, « non » au PTB

## Le PTB à l'écart des intercos suite à un changement de nom

**Le Parti populaire va intégrer les conseils d'administration des intercommunales et autres ASBL communales. Telle est la conséquence d'une circulaire du ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul Furlan. Une circulaire profitable au PP, mais pas au PTB. En cause, une différence faite entre les dénominations wallonne et communale, à savoir PTB-Go ! et PTB+.**

Il va y avoir du changement dans les organes décisionnels des intercos. En cause, une circulaire du ministre de tutelle, Paul Furlan, concernant l'application du Code de la Démocratie locale suite au dernier scrutin régional.

En gros, la circulaire rappelle qu'un « groupe politique disposant d'un élu au sein du pouvoir local (commune, Province, CPAS) et d'un élu au Parlement wallon peut disposer d'un siège au sein de l'organe de gestion concerné (Intercommunales, ASBL communales, etc.). » Et ce, pour autant qu'il n'y soit pas déjà représenté via la représentation proportionnelle.

En plus des quatre partis traditionnels, deux autres ont fait leur apparition dans l'hémicycle namurois : le Parti populaire et le PTB-Go ! Eux seuls sont donc concernés.

Avec des fortunes diverses. Pour le PP, elle est favorable. En effet, le parti situé très à droite de l'échiquier politique possède deux conseillers communaux - l'un à Frameries, l'autre à Verviers - et un élu régional via l'arrondissement de Liège (André-Pierre Puget). Ce qui signifie que le Parti populaire aura des représentants dans les organes

dont les deux communes précitées sont actionnaires.

En province de Liège, la Ville de Verviers a, par exemple, des « parts » chez Intradel, la SPI, Ectia ou encore Publifin (ex-Tecteo), pour ne citer que quelques organes.

Du côté hennuyer, les portes d'IDEA (développement économique) ou HYGEA (déchets) leur seront ouvertes.

Se pose alors la question de savoir si ces nouveaux représentants disposeront d'une voix délibérative ou uniquement consultative. Contactés par nos soins, différents « patrons » d'intercos liégeoises confirment que les représentants du PP auront un siège au sein du conseil d'administration.

Rien n'est pas contre décidé quant au fait de procéder à une modification des statuts des structures afin d'ajouter un poste supplémentaire ou de simplement procéder à une nouvelle répartition.

### LA SOUPE À LA GRIMACE AU PTB

Aux antipodes du PP, le PTB, lui, fait grise mine.

Fort de 14 conseillers communaux en Wallonie (dont deux à Liège, cinq à Seraing et quatre à Herstal), de deux conseillers provinciaux à Liège et de deux députés régionaux issus des arrondissements de Liège et de Huy-Waremme, le parti de

gauche radicale ne pourra faire son entrée au sein des CA des intercos, ASBL communales ou associations de projet.

« Une décision purement politique dont l'unique volonté est d'écarter le PTB des leviers décisionnels, tonne Damien Robert, président du PTB en province de Liège et chef de groupe à Seraing. On l'a déjà vu en nous refusant un poste de sénateur, puis en

core en refusant le recomptage des voix en Wallonie. »

Concrètement, la circulaire de Paul Furlan stipule que « le groupe politique PTB-Go ! ne pourra bénéficier des dispositions en cause dans la mesure où, ce dernier est distinct des groupes politiques PTB+ qui se sont présentés aux élections communales et régionales. »

Une distinction qui ne plaît pas du côté du parti des Travailleurs de Belgique. Le Sérésien Damien Robert renchérit : « Les trois lettres du parti sont aussi bien dans PTB-Go ! que dans PTB+. C'est une interprétation très restrictive que fait ici le ministre Furlan. »

### POLÉMIQUE À CHARLEROI

Le PTB attend désormais le fin des vacances afin de réunir son comité décisionnel en vue de définir les actions potentielles, comme un recours, par exemple.

Plusieurs observateurs auront par ailleurs remarqué que la circulaire du ministre Furlan, datée du 11 juillet dernier, reprend l'argumentaire retenu par les autorités communales de Charleroi lors de leur refus d'octroyer un siège d'administrateur au PTB pour la société de logements « La Sambrienne ». ■

GASPARD GROSJEAN

## REACTION DE MISCHAEL MODRIKAMEN (PP)

## « Pas exclu que je siège dans un organisme »

Le président et fondateur du Parti populaire, Mischaël Modrikamen, se dit bien évidemment satisfait de pouvoir siéger dans différents CA de structures publiques. « Cela nous ouvre le cœur des structures publiques. Et nous siégeons partout où nous serons autorisés à la faire. Pas pour le plaisir de dire qu'on y est, mais bien pour contrôler. Et, le cas échéant, pour demander des rationalisations entre des

structures publiques aux profils similaires. »

Selon l'intéressé, cela rééquilibre les choses : « notre système empêche l'émergence de nouvelles forces politiques. Nous ne sommes donc pas sur-représentés si l'on regarde le tout : élus, scores et postes. »

Mischaël Modrikamen confie également : « Je n'exclus pas de siéger moi-même dans l'un ou l'autre organisme. » ■

G.G.

## LE PTB

## Deux lettres de trop

Le PTB n'aura donc pas de représentants au sein des organes décisionnels des intercommunales ou des ASBL communales. Une déception pour les instances du parti de gauche radicale. « Nous allons vraiment étudier cette circulaire et voir ce qu'il est possible de faire », commente Damien Robert.

En région liégeoise, le PTB possède un solide ancrage local : deux conseillers à Liège, cinq à Seraing, quatre à Herstal, deux à la Province. De quoi souhaiter intégrer des structures où les communes précédemment citées sont actionnaires, comme la puissante Publifin (ex-Tecteo), le CHR de la Citadelle, la CILE ou encore la SPI, pour ne citer que quelques exemples. ■

G.G.

## LE PP

## Surreprésentation

Grâce à deux conseillers communaux dans les communes de Verviers (Bruno Berrendorf) et Frameries (Ruddy Wase-lyncq) et à son député wallon élu sur l'arrondissement de Liège bien qu'il soit Rochefortois (André-Pierre Puget), le PP va donc obtenir des postes au sein de nombreuses entités. La Ville de Verviers est, par exemple, actionnaire de 16 intercommunales. Soit autant de structures où le Parti populaire pourra donc envoyer à chaque fois un représentant. Contactés, plusieurs directeurs et présidents de CA d'intercommunales n'ont pas manqué de souligner que, via cette circulaire, il y aurait clairement une surreprésentation du PP dans les organes par rapport à son poids réel. ■

G.G.

